



Infos Palestine

Bulletin de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine — n°10— Mai/Juin 2006 — 2 €

Le Plan Olmert : la même politique unilatérale

Brèves

♦ **Israël** : le 14 mai 2006, la Cour suprême israélienne a approuvé la Loi sur la citoyenneté et l'entrée en Israël votée par la Knesset en juillet 2003. Cette loi interdit le regroupement familial pour les Israéliens mariés à des Palestiniens des Territoires occupés. Selon Amnesty International, ce texte « vise spécifiquement les citoyens palestiniens d'Israël, qui constituent un cinquième de la population israélienne, et les habitants palestiniens de Jérusalem » et « constitue une avancée supplémentaire dans l'institutionnalisation de la discrimination raciale en Israël ». Des milliers de couples sont concernés par cette mesure qui oblige les citoyens palestiniens d'Israël, qui ne peuvent pas se rendre dans les Territoires occupés, soit à se séparer de leurs conjoints, soit à s'installer dans un autre pays pour vivre ensemble. En outre les Palestiniens de Jérusalem, qui ont un statut de résident permanent accordé par les autorités israéliennes, risquent de perdre ce statut s'ils quittaient la ville pour rejoindre leurs conjoints.

♦ **Territoires palestiniens** : le 27 juin 2006, l'ensemble des mouvements palestiniens, à l'exception du Jihad islamique, ont approuvé « le document d'entente nationale » élaboré par des prisonniers palestiniens détenus en Israël. Ce texte porte sur trois points principaux : la fin des attentats en Israël, la formation d'un gouvernement d'union nationale et la création d'un État palestinien dans les territoires occupés par Israël en 1967. Mahmoud Abbas entendait soumettre ce texte à référendum le 26 juillet si ce document n'était pas accepté par les mouvements palestiniens.

Agenda

♦ 9 juillet 2006 : date anniversaire de l'Avis de la Cour internationale de Justice du 9 juillet 2004.

Lancé dès le début de la campagne électorale de Kadima, le plan Olmert a comme objectif central de fixer unilatéralement les frontières orientales « permanentes » de l'Etat d'Israël d'ici 2010, sans impliquer les Palestiniens. Entre-temps, il aura fallu achever la construction du Mur, annexer de larges portions de la Cisjordanie, y compris toute la zone du « Grand Jérusalem ». Dans ce cadre, il est prévu de se retirer d'un certain nombre de colonies de petite taille et de regrouper leurs habitants dans les « blocs » de colonies les plus importants, qui seront annexés à Israël. La vallée du Jourdain serait sous contrôle israélien. Notons que comme l'avaient un peu seuls annoncé les opposants au Mur, Ehud Olmert a admis que le Mur en construction doit devenir la frontière orientale d'Israël. Cet aveu dément trois années de description du Mur « comme défense des citoyens contre les kamikazes et qui pourrait être temporaire ».

Ce plan pose d'emblée plusieurs problèmes. Le premier est que sans négociation politique conduite avec les Palestiniens, on en reste à la politique unilatérale d'Ariel Sharon. Croire que le retrait unilatéral annoncé est un signal de modération, c'est ne pas voir qu'il s'agit d'une politique qui ignore les intérêts et revendications légitimes des Palestiniens et crée une situation dans laquelle la reprise des hostilités est seulement une question de temps.

Un autre problème concerne l'importance du retrait. Sans un retour aux frontières de 1967 et une solution juste pour Jérusalem, on sera face à une série de « bantoustans » sous contrôle israélien avec une présence massive de colons israéliens dans les territoires occupés, qui rendrait nécessaire une protection militaire permanente, assurant la continuation de l'occupation.

En réalité, comme l'a montré le retrait unilatéral de Gaza, cette politique ne vise pas à une paix véritable mais à créer les conditions pour qu'Israël puisse unilatéralement exercer sa politique avec l'accord tacite des puissances occidentales. Cela signifie neutraliser les plans européens ou américains qui contraindraient Israël à revenir aux frontières de 1967. C'est ce qu'Ehud Olmert a cherché en rendant visite à Georges Bush, Tony Blair et Jacques Chirac. Il semble y avoir provisoirement réussi, malgré l'expression de réticences, en particulier en France. Mais les recettes unilatérales qui masquent l'occupation ne pourront durer qu'un temps.

Mobilisation

Amnesty International : Jérusalem, un tramway en toute illégalité

En mai 2006, Amnesty International France a lancé une campagne d'action contre la construction et l'exploitation d'un réseau de tramway à Jérusalem-Est par deux entreprises françaises Alstom et Connex, un projet que la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine dénonce également à travers sa campagne « Jérusalem, capitale confisquée ». L'objectif de ce projet est en effet, affirme l'organisation, de renforcer les liens existants entre Jérusalem-Ouest et les colonies illégales de Jérusalem-Est, dont l'annexion par Israël en 1967 n'a jamais été reconnue par la communauté internationale. Amnesty International France demande la suspension du contrat signé entre les deux entreprises françaises et la municipalité israélienne de Jérusalem « tant que cet accord impliquera des violations du droit international ». Amnesty International France souligne que « Jérusalem Est au regard du droit international a le statut de territoire occupé et son annexion unilatérale par Israël est illégale. La réalisation de ce tramway favoriserait la pérennisation d'une situation illégale et aboutirait à une reconnaissance de facto de l'annexion de cette partie de la ville ».

A travers cette campagne, Amnesty International France « exhorte le Chef de l'Etat à agir pour que la France, en tant que Haute Partie Contractante, respecte et fasse respecter par ses ressortissants les prescriptions de la IVème Convention de Genève ».

L'action des ONG

Les Territoires palestiniens face à une crise humanitaire

Deux mois après la suspension de l'aide européenne à l'Autorité palestinienne, la population des Territoires occupés fait maintenant face à une situation de crise humanitaire. Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) a annoncé que le nombre de personnes auxquelles il fournit de l'aide dans les Territoires palestiniens allait s'accroître de 25% à partir du mois de juillet. Pour faire face à l'aggravation de la situation, les Nations unies et un certain nombre d'ONG opérant dans les Territoires palestiniens ont dû augmenter de 80% leur appel de fonds pour 2006. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a également décidé d'accroître de près d'un quart son budget pour ses activités dans les Territoires palestiniens. Selon le Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), 70% de la population palestinienne est actuellement touché par la pauvreté. Le secteur de la santé est particulièrement affecté. La crise financière qui frappe le Ministère de la Santé palestinien pourrait, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, conduire « à un rapide déclin du système de santé publique et à son possible effondrement ». Dans ce contexte, la Palestinian Medical Relief Society, une des plus importantes ONG palestiniennes de santé, a prévenu qu'elle pourrait être contrainte de fermer un certain nombre de ses cliniques mobiles et de ses 26 centres de santé dans les Territoires palestiniens. De son côté, l'ONG israélienne Physicians for Human Rights a mis en garde contre le « déficit aigu de besoins de base tels que les médicaments et la nourriture ». Ces annonces contredisent les propos d'Ehud Olmert affirmant que les Palestiniens ne traversent pas une crise humanitaire.

L'OCHA met en avant plusieurs raisons à la situation actuelle : le non paiement des salaires des 152 000 fonctionnaires palestiniens depuis mars 2006, la pénurie des services de base, l'augmentation des restrictions israéliennes sur la liberté de circulation ainsi que la confiscation des taxes douanières palestiniennes par l'Etat israélien, qui correspondent à plus de la moitié du budget mensuel de l'Autorité palestinienne, soit plus de 40 millions d'Euros par mois.

Dans un communiqué du 5 mai 2006, 8 ONG de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine ont affirmé que « même si les ONG françaises sont prêtes à intensifier leurs activités pour venir en aide à la population palestinienne, aucune d'entre elles ne peut et ne souhaite se substituer aux autorités dans leur rôle de prestataires de services publics. L'utilisation des ONG comme alternative pour financer les services de base à la population contribuerait au démantèlement des institutions palestiniennes ».



Rassemblement devant le siège du Comité international de la Croix-Rouge à Ramallah
© CICR/Carina Appel

Pour en savoir plus

♦ **Campagne « Jérusalem, capitale confisquée »** – Dossier de presse et compte rendu de la conférence de presse organisée par la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine le 7 juin 2006 – www.pplateforme-palestine.org

♦ **Communiqué de presse – « Territoires palestiniens : les ONG françaises refusent de servir d'alibi »** - Cimade/CEMEA/CCFD/EMDH/ERM/GREF/Secours-Catholique Caritas France – 05/05/06 – www.pplateforme-palestine.org

♦ **« Jérusalem : Un tramway en toute illégalité »** – Amnesty International – 22/05/06 – www.pplateforme-palestine.org

♦ **« De l'oxygène pour les Palestiniens ! »** – Un appel lancé par Témoignage chrétien – 18/05/06 – www.temoignagechretien.fr

♦ **« War crimes perpetrated by the IDF : the FIDH calls the international community to react »** – FIDH – 14/06/06 – www.fidh.org

♦ **« Programme Alimentaire Mondial : la pauvreté s'accroît dans le Territoire palestinien »** – ONU – 02/06/06 – www.un.org

♦ **« PMRS urgent appeal : Emergency support to PMRS services in the face of an impending humanitarian crisis »** – Palestinian Medical Relief Society – 02/06/06 – www.pplateforme-palestine.org

♦ **« Assessment of the future humanitarian risks in the oPt. 3 scenarios for the coming months including an analysis of the significant humanitarian impact of cutting assistance to the Palestinian Authority »** – United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs – Avril 2006 – www.humanitarianinfo.org/opt

♦ **« Middle East And North Africa : Israel and the Occupied Territories »** – Amnesty International – 23/05/06 – www.amnesty.org

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

14, passage Dubail – 75010 Paris – Tél : 33 1 40 36 41 46

E-mail : pfpalest@club-internet.fr – www.pplateforme-palestine.org

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un regroupement de 40 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme oeuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens. Le bulletin de la Plateforme est réalisé grâce au soutien du Ministère des Affaires étrangères et du Secours Catholique-Caritas France.

MEMBRES

AITEC, AFPS (Association France-Palestine solidarité), Association des villes françaises jumelées avec des camps de réfugiés palestiniens, Association des Palestiniens de France, CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement), Cedetim (Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale), CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active), CICUP (Collectif interuniversitaire pour la coopération avec les universités palestiniennes), CIMADE, Collectif des citoyens juifs et arabes, CVPR (Comité de vigilance pour une paix réelle au Proche-Orient), Enfants du Monde-Droits de l'Homme, Enfants Réfugiés du Monde, GREF (Groupement des retraités éducateurs sans frontières), Ligue des Droits de l'Homme, le Mouvement de la Paix, MRAP, Palestine 33, Pays de Loire-Gaza Jérusalem, Secours Catholique-Caritas France, Terre des Hommes France, UJFP (Union juive française pour la Paix), VSF (Vétérinaires sans frontières).

MEMBRES OBSERVATEURS

ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), Afran Saurel, Agir ensemble pour les droits de l'Homme, Amnesty International, Association pour Jérusalem, Coordination Sud, Collectif judéo-arabe et citoyen pour la paix – Strasbourg, CRID, Fondation France Libertés, Francas, Handicap International, Médecins du Monde, MIR (Mouvement International de la Réconciliation), RITIMO, Secours populaire français, SIDI (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement), Tiens voilà encore autre chose.

Directeur de publication : Bernard Ravenel

Comité de rédaction : Maxime Guimberteau, Bernard Ravenel, AFPS, CCFD, Cedetim, Cimade, Gref.